

Une assurance décès collective inédite pour faciliter les prêts des copropriétés et financer la rénovation énergétique

*Face aux nombreux obstacles que rencontrent les copropriétés dans leurs projets de rénovation énergétique, de nouvelles solutions émergent pour simplifier, sécuriser et accélérer ces démarches. Synergiec annonce le lancement d'une assurance décès collective dédiée, **en partenariat avec le cabinet Décisions & Solutions et AFI ESCA**. Cette initiative vise à rendre les projets de rénovation plus accessibles aux petites et moyennes copropriétés, en leur proposant des solutions de financement adaptées permettant de lever les freins financiers et organisationnels.*

Une nouvelle offre d'assurance dédiée aux copropriétés pour améliorer l'accès aux prêts collectifs

Synergiec, assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) financier national inscrit à l'ORIAS, innove en partenariat avec le cabinet Décisions & Solutions et AFI ESCA, en lançant une solution unique pour faciliter le financement des rénovations énergétiques des copropriétés : **la première assurance décès collective dédiée**.

Ce produit répond à un besoin longtemps resté sans solution : jusqu'à présent, plus de 10 % des copropriétaires n'avaient pas accès au prêt collectif en raison de l'impossibilité de mutualiser une assurance décès, notamment en raison de l'allongement de la durée de vie et de certaines pathologies qui ne pouvaient pas être couvertes. Aujourd'hui, cette couverture collective rend possible l'emprunt pour tous les copropriétaires d'un immeuble, avec la garantie que les charges ne seront plus redistribuées aux autres copropriétaires en cas de décès d'un participant. Un atout majeur dans le contexte d'une population vieillissante.

Cette avancée est décisive pour donner un nouvel élan aux conseils syndicaux et aux syndicats de copropriété, en éliminant les barrières liées à l'âge et aux conditions de santé dans l'accès au financement. Ce produit fonctionne avec un tarif unique et sans questionnaire médical, offrant ainsi une accessibilité accrue.

« Nous sommes intimement convaincus que ce produit permettra d'améliorer le taux des rénovations des copropriétés, tout en sécurisant les copropriétaires. D'autres produits sont en cours d'étude afin de continuer à aider les Syndics et les copropriétaires. » conclut Sylvain Lefèvre, président de Synergiec.

À propos de Synergiec

Fondée en 2023 par quatre associés issus de l'écosystème de la transition énergétique et de son financement, Synergiec, dotée d'un capital de 1 million d'euros, est le premier intermédiaire national en opération de banque, et en service de paiement dédié à la rénovation énergétique.

Synergiec ambitionne de contribuer au financement de 30 000 logements résidentiels et 1 million de m² de bâtiments tertiaires et industriels. Que ce soit pour les copropriétés, locaux professionnels, commerces, maisons individuelles ou les ensembles immobiliers, Synergiec apporte des solutions complètes de financement adaptées à chaque bien immobilier, dont le reste à charge, en simplifiant toutes les étapes du projet. En tant que mandataire pour obtenir une solution complète de financement des travaux, incluant les prêts travaux aux meilleures conditions du marché et primes diverses (CEE, aides de l'ANAH, aides

Contact Presse

Galivel & Associés – Diane Asty / Carol Galivel – 01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63
galivel@galivel.com – www.galivel.com

locales), Synergiec propose également, en tant que tiers de confiance, des solutions d'assurances pour sécuriser les projets et la pertinence des travaux.

Contact Presse

Galivel & Associés – Diane Asty / Carol Galivel – 01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63
galivel@galivel.com – www.galivel.com